

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** projet de règlement  
**Titre :** Pour un règlement concernant l'octroi des subventions  
**Initiant-e(-s) :** Pauline BLANC et consorts

---

Le budget 2024 de la Ville de Lausanne prévoit un montant total et global de l'ordre de 16'970'900 de francs pour les subventions octroyées par la Ville.

Mais selon quels critères et selon quelles discussions avec les requérants ? Quelles exigences ? Quel contrôle en amont et en aval ?

Il n'existe pas de règlement sur les conditions et les procédures d'octroi des subventions. Or, il apparaît opportun de réglementer ces éléments, dans un but de transparence, de sécurité tant pour la Ville que les institutions subventionnées, mais aussi dans un souci d'égalité de traitement.

Un règlement aurait l'avantage de fournir des indications claires et déterminées sur l'octroi des subventions. De telles normes existent au niveau cantonal, par exemple.

Cela profiterait donc tant à la Ville qu'aux bénéficiaires de subvention, respectivement aux acteurs faisant une demande de subvention.

**Conclusions :**

Le présent projet de règlement demande qu'un règlement communal sur la procédure et les conditions d'octroi des subventions lausannoises soit établi.

---

Lausanne, le 4 juin 2024

Mme Pauline BLANC



Signataire(s) :

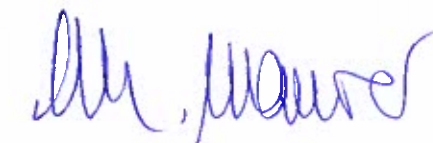
Mme Mathilde MAILLARD



M. Olivier MARMY



Mme Marisa MAURER PUTALLAZ



Mme Anouck SAUGY

